

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 26 JUIN 2025**

Délibération n°14/2025

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE LA FACULTÉ DE SANTÉ

Membres en exercice	40
Membres présents	16
Membres représentés	12
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2
CONTRE	0
POUR	26
Nombre de suffrages exprimés	26

**LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL
ACADÉMIQUE ADOPTENT LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE LA FACULTÉ DE SANTÉ
TELLES QU'ANNEXÉES;**

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation

Stéphanie BONNEAU
Vice-présidente de la Commission de la Formation
et de la vie universitaire



Modalités de Contrôle des Connaissances

Master Santé et santé publique

Année universitaire 2025-2026

La Faculté de Santé Sorbonne Université a soumis au conseil de faculté du 04/06/2025, pour approbation, les modifications apportées aux contrôles des connaissances relatives aux études du Master santé et santé publique pour l'année universitaire 2025-2026.

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu** l'avis du Conseil de l'UFR du 04/06/2025;
- Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26/06/2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
TITRE I : ORGANISATION GENERALE	3
ARTICLE 1 – INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES	3
ARTICLE 1-1- INSCRIPTION ADMINISTRATIVE	3
ARTICLE 1-2 INSCRIPTION PEDAGOGIQUE	3
ARTICLE 2 - DISPOSITIF D'ETALEMENT DES ETUDES	3
ARTICLE 3 – CESURE	4
TITRE II : VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)	4
ARTICLE 4 – VALIDATION DES UE	4
ARTICLE 5 - DIFFERENTS PROCESSUS D'EVALUATION DES UE	5
CAS N°1 : UE EVALUEE UNIQUEMENT EN CONTROLE TERMINAL :	5
CAS N°2 : UE EVALUEE UNIQUEMENT EN CONTROLE CONTINU :	5
CAS N°3 : UE EVALUEE A LA FOIS EN CONTROLE CONTINU ET EN CONTROLE TERMINAL (COMBINE):	5
ARTICLE 6 – REGLES D'ASSIDUITE ET ABSENCES	5
TITRE III : VALIDATION DES PARCOURS ET PROGRESSION DANS LE CURSUS	6
ARTICLE 7 - VALIDATION DES SEMESTRES	6
ARTICLE 8 – COMPENSATION DES NOTES	6
ARTICLE 8-1 COMPENSATION SEMESTRIELLE	6
ARTICLE 8-2 REFUS DE COMPENSATION	6
ARTICLE 9 – REDOUBLEMENT	14
TITRE IV : ORGANISATION DES EXAMENS (CHARTRE DES EXAMENS)	14
ARTICLE 10 – PRINCIPES GENERAUX	14
ARTICLE 11 – REGIMES SPECIFIQUES	14
ARTICLE 12 – FRAUDE ET PLAGIAT	14
ARTICLE 12-1 FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE	14
ARTICLE 12-2 PLAGIAT	14
TITRE V : DELIVRANCE DES DIPLOMES	14
ARTICLE 13 – COMPOSITION DES JURYS ET/OU DES COMMISSIONS DE COMPENSATION	14
ARTICLE 14 – COMMUNICATION DES RESULTATS	15
ARTICLE 15 – VALIDATION DU DIPLOME	15
TITRE VI : MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES SPECIFIQUES ET ENSEIGNEMENTS	16
MENTION SANTE	16
MENTION SANTE PUBLIQUE	29

PREAMBULE

Pour obtenir un diplôme de Master, l'étudiant ou l'étudiante suit un parcours de formation constitué d'un ensemble cohérent d'unités d'enseignement (UE). Ce parcours est réparti en quatre semestres pédagogiques (S1, S2, S3 et S4).

Chaque semestre pédagogique correspond à 30 crédits. Quatre semestres de 30 crédits, soit 120 crédits au total, sont nécessaires pour valider un Master.

TITRE I : Organisation générale

Article 1 – inscriptions administratives et pédagogiques

Article 1-1- Inscription administrative

L'étudiant ou l'étudiante s'inscrit administrativement pendant les périodes d'inscription arrêtées par le Président ou la Présidente de Sorbonne Université pour une année universitaire. Le nombre d'inscriptions annuelles consécutives dans le même master est limité à trois.

L'année universitaire est organisée en deux périodes, selon le calendrier universitaire de l'année adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. Il convient de distinguer la notion de semestre pédagogique de la notion de période d'inscription.

L'inscription administrative doit impérativement être complétée par une inscription pédagogique.

Article 1-2 Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre les deux semestres. L'inscription pédagogique conditionne l'inscription aux examens.

Lors de son inscription pédagogique, en concertation avec le département de formation dont il ou elle dépend, l'étudiant ou l'étudiante définit son contrat pédagogique, c'est-à-dire :

- Les UE constitutives du(es) semestre(s) pédagogique(s) de son parcours de formation et sur lesquelles portera la compensation (30 crédits).
- Les UE dont il ou elle suivra les enseignements durant la période.
- Tout aménagement d'étude sollicité par l'étudiant ou l'étudiante justifiant d'une situation particulière le ou la concernant.
- La liste des UE dispensées par validation d'acquis.

Le contrat mentionnant le choix des UE optionnelles doit être effectué au plus tard avant le début des cours optionnels.

Les étudiants désirant faire valoir leurs acquis antérieurs doivent effectuer leur demande de dispense accompagnée des justificatifs au plus tard 15 jours après le début des cours. Le jury de dispense doit statuer au plus tard 21 jours après le début des cours. En cas d'acceptation, la dispense d'UE sera précisée dans le contrat pédagogique.

Le contrat pédagogique mentionnant le choix des UE optionnelles, éventuelle dispense, et éventuel étalement des études sur 2 ans, doit être finalisé et transmis à la scolarité au mieux un mois avant le début des cours et au plus tard avant le début des cours optionnels.

Le contrat pédagogique reste valable en cas de redoublement ou d'étalement sur 2 ans sauf modification des UE sur les MCC.

Article 2 - Dispositif d'étalement des études

L'étudiant ou l'étudiante peut suivre les enseignements des UE constitutives du semestre pédagogique sur une ou plusieurs périodes. L'étudiant doit s'acquitter des droits universitaires pour chacune des années universitaires.

La demande d'étalement des études sur 2 ans n'est déterminée qu'après concertation et justification du statut particulier auprès du responsable de parcours au plus tard 15 jours après le début des cours du 1^{er} semestre de l'année en cours. Toute demande tardive sera rejetée. Le contrat pédagogique doit préciser les UE qui seront à suivre en 1^{ère} année et lors de la 2^{ème} année. Le contrat défini au début de dispositif d'étalement reste valable pendant les 2 années d'étalement.

L'étudiant doit se présenter à la session d'examen en session initiale conformément à l'année mentionnée dans le contrat pédagogique. La deuxième session dite de rattrapage est également uniquement possible l'année où l'UE est programmée dans le contrat pédagogique.

Le jury ne délibère pas tant que l'étudiant n'a pas présenté toutes les épreuves obligatoires. Le dispositif de conservation des notes ne peut pas commencer tant que le dispositif d'étalement sur plusieurs années est en cours (il faut attendre la « décision finale » du jury pour mettre en place un dispositif de conservation des notes et ou compensation, à la fin de la 2^{ème} année d'étalement).

La compensation sera éventuellement appliquée à la fin de ces périodes, mais ne pourra s'appliquer que lorsqu'il ou elle aura complété à 30 crédits son semestre.

Article 3 – Césure

La période de césure est uniquement ouverte aux étudiants et étudiantes régulièrement inscrits en formation initiale. Le dossier de demande de césure doit parvenir au service de scolarité du département avant la date limite fixée chaque année et renseignée par les scolarités aux étudiants.

Les modalités d'attribution de la césure font l'objet d'un règlement dédié.

TITRE II : Validation des unités d'enseignement (UE)

Article 4 – Validation des UE

Une UE peut être validée à chaque période où elle est enseignée.

Les différents processus d'évaluation et la nature des épreuves sont proposés par les responsables des UE. Une UE peut comporter des activités pédagogiques obligatoires. Ces informations doivent être indiquées aux étudiants et étudiantes en début de chaque semestre pédagogique.

Une UE est validée :

- si la moyenne de l'ensemble des notes de l'évaluation des connaissances de cette UE affectées de leurs coefficients respectifs est supérieure ou égale à 10 sur 20. L'UE est alors réputée acquise.
- après décision de la commission de compensation semestrielle visée à l'article 8 ou du jury de diplôme et / ou jury d'examen.

Aucune note n'est éliminatoire, sauf mention contraire.

La moyenne de l'UE prise en compte est la moyenne des notes obtenues selon les différents modes d'évaluation de l'UE, portés à la connaissance des étudiants en début de chaque semestre pédagogique.

Deux sessions d'évaluation sont organisées pour toutes les UE : 1^{ère} session et 2^{ème} session. L'épreuve de 2^{ème} session dite de rattrapage pourra être organisée sous la forme d'un oral, d'un examen écrit ou d'un devoir à rendre selon la préférence de l'enseignant responsable.

Une UE est définitivement acquise dès lors que la moyenne est obtenue dans cette UE : l'étudiant ou l'étudiante n'a plus la possibilité de s'y réinscrire.

Si le semestre est non validé (cf. Article 7 - Validation des semestres), toute UE non acquise doit être repassée en deuxième session.

Article 5 - Différents processus d'évaluation des UE

Les différents processus d'évaluation et la nature des épreuves sont proposés par les responsables d'UE. L'évaluation d'une UE se fait soit par un processus d'évaluation terminale, soit par un processus d'évaluation continue, soit par un processus d'évaluation combinée.

Cas n°1 : UE évaluée uniquement en contrôle terminal :

L'évaluation terminale consiste en une épreuve écrite ou orale portant sur l'ensemble de l'UE. La nature de l'épreuve peut différer selon les parcours (dossier ou devoir sur table ou oral). Toute UE non acquise doit être repassée en deuxième session. Lors de la deuxième session, la note finale de la première session est conservée ou remplacée par la note de la deuxième session lorsque cette note est supérieure à la note de deuxième session et en tenant compte des coefficients respectifs.

Cas n°2 : UE évaluée uniquement en contrôle continu :

L'évaluation continue est effectuée selon l'appréciation de l'enseignant ou enseignante responsable de l'UE et implique au minimum deux évaluations. L'étudiant aura la possibilité de repasser le contrôle continu sous forme de contrôle terminal en deuxième session. Lors de la deuxième session, la note finale de la première session est conservée ou remplacée par la note de la deuxième session lorsque cette note est supérieure à la note de deuxième session et en tenant compte des coefficients respectifs.

Cas n°3 : UE évaluée à la fois en contrôle continu et en contrôle terminal (combiné):

La note du contrôle continu est définitivement acquise et conservée. Si la moyenne (contrôle continu et contrôle terminal, en tenant compte des coefficients respectifs) de l'UE évaluée en première session est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant aura la possibilité de repasser UNIQUEMENT le contrôle terminal en deuxième session. Lors de la deuxième session, la note finale est calculée en considérant la note du contrôle continu et la note du contrôle terminal de la deuxième session, en tenant compte des coefficients respectifs. Si la moyenne de la deuxième session est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle remplace la moyenne de la première session. Si la moyenne de la deuxième session est inférieure à la moyenne de la première session, la moyenne de la première session est conservée.

Article 6 – Règles d'assiduité et absences

Les règles d'assiduité spécifiques sont définies par chaque responsable de parcours du département. Certaines UE peuvent être à présence obligatoire. Ces informations doivent être indiquées aux étudiants et étudiantes en début de chaque semestre pédagogique.

La présence aux examens est obligatoire.

Les absences aux évaluations des UE doivent être dûment justifiées dans un délai de 2 jours ouvrés suivant l'absence, auprès du secrétariat pédagogique. Il appartient au responsable pédagogique du parcours, d'apprécier le caractère justifié ou non des absences. Après accord du secrétariat pédagogique, une épreuve de substitution peut être organisée.

L'examen de substitution appelé aussi de seconde chance est organisé avant la seconde session et la note obtenue correspond à celle de la 1^{ère} session.

Toute absence non justifiée à une des épreuves du contrôle terminal se traduit par la saisie d'une absence dans l'application de gestion des étudiants. L'absence non justifiée dans le système de gestion des étudiants empêche le calcul de compensation au semestre et à l'année. L'étudiant aura la possibilité de repasser cette UE en deuxième session.

L'absence à la première session d'examens n'empêche pas de se présenter à la deuxième session d'examens.

TITRE III : Validation des parcours et progression dans le cursus

Article 7 - Validation des semestres

Le jury de délibération des examens de fin de semestres se réunit après chaque session. Ce jury décide si le semestre pédagogique est validé ou non. Un semestre peut être validé de trois façons différentes :

1. Par acquisition de toutes les UE constitutives du semestre pédagogique, pour 30 crédits.
2. Par compensation semestrielle, lorsqu'au moins une UE constitutive du semestre pédagogique n'est pas acquise et que la note de cette UE est supérieure à la note plancher pour les parcours qui en prévoient une (cf. TITRE VI – Modalités de contrôle des connaissances spécifiques et enseignements), mais que la moyenne générale des notes relatives à toutes les UE constitutives du semestre, affectées de leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les crédits associés aux UE non acquises du semestre sont alors acquis par compensation.
3. Par décision de la commission ou du jury de diplôme, lorsque la moyenne générale des notes relatives à toutes les UE constitutives du semestre est inférieure à 10/20.

Lorsqu'un semestre n'est pas validé, si une UE n'est pas validée après la ou les sessions de fin de semestre, sa note est perdue en totalité. Les notes évaluant les compétences pratiques et les stages, projets et recherches bibliographiques sont conservées, sauf demande écrite de l'étudiant ou l'étudiante auprès du secrétariat pédagogique, lors de la prochaine inscription pédagogique pour cette UE. L'étudiant ou l'étudiante peut se réinscrire à cette UE à une période ultérieure, ou bien faire un choix différent, ce qui nécessite un changement dans le contrat pédagogique. La note conservée n'est pas transférable en cas de changement d'UE.

Article 8 – Compensation des notes

Article 8-1 Compensation semestrielle

Pour les parcours qui l'autorisent, la compensation semestrielle se fait en fin de période sur les 30 crédits relatifs aux UE constituant le semestre. Toutes les UE inscrites dans le contrat semestriel pédagogique participent à la compensation. Les UE supplémentaires non prévues au contrat semestriel pédagogique n'entrent pas dans la compensation.

La compensation entre les notes d'un semestre est possible si les notes sont au-dessus de la note plancher pour les parcours qui en prévoient une. Il n'y a pas de compensation possible entre les deux semestres.

Une deuxième session sera nécessaire, pour toute note inférieure à la note plancher ou bien si la moyenne après compensation n'atteint pas 10/20, dans ce cas toutes UE avec les notes inférieures à 10/20 sont à repasser.

Certains parcours du département n'autorisent pas la compensation des UE (cf. TITRE VI – Modalités de contrôle des connaissances spécifiques et enseignements).

Article 8-2 Refus de compensation

Un étudiant ou une étudiante peut renoncer à la compensation semestrielle, pour pouvoir améliorer sa moyenne. Il ou elle doit en avvertir par écrit le secrétariat pédagogique. Cette demande doit être faite dans les deux jours ouvrables suivant la publication des résultats de la première session. Dans ce cas, il ou elle est déclaré(e) non admis(e) et il ou elle doit repasser toutes les UE non acquises lors de la première session.

Article 9 – Redoublement

Un seul redoublement est autorisé sur tout le cursus de formation Master (en 1ère année ou 2ème année de master).

Toute inscription supplémentaire est laissée à l'appréciation du jury de diplôme et ne pourra être accordée que sur dérogation exceptionnelle, ce point devra être consigné sur le procès-verbal du jury.

En cas de redoublement ou inscription supplémentaire, l'étudiant ou l'étudiante doit s'acquitter des droits universitaires pour chacune des années universitaires.

TITRE IV : Organisation des examens (charte des examens)

Article 10 – Principes généraux

Seuls les étudiants régulièrement inscrits ont le droit de se présenter aux examens.

L'étudiant ou l'étudiante est considéré(e) comme absent(e) s'il ou elle se présente avec un retard supérieur à 15 minutes après le début de l'examen.

Article 11 – Régimes spécifiques

Certaines catégories d'étudiants définies dans la charte des publics particuliers adoptée par Sorbonne Université (notamment les étudiants élus, étudiants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, permanent ou temporaire, femmes enceintes, étudiants salarié(e)s, étudiants sportifs et artistes de haut-niveau), peuvent bénéficier de dispositifs pédagogiques particuliers.

Article 12 – Fraude et Plagiat

Article 12-1 Fraude ou tentative de fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant de vérifier ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné le cas échéant par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal (décret du 13 juillet 1992). Ce n'est seulement qu'en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, que les autorités compétentes peuvent prononcer l'expulsion de la salle d'examen.

Les auteurs de fraude ou de tentatives verront engager à leur rencontre une procédure disciplinaire exercée par la section disciplinaire dépendant du Conseil d'administration de l'Université. La section disciplinaire saisie par le Président de l'Université examine, juge et le cas échéant sanctionne les étudiants fautifs.

Article 12-2 Plagiat

Le fait de recopier une source quelconque (y compris des sites internet) sans la citer expressément, constitue un acte de plagiat. Le plagiat est une forme de fraude. La fraude est alors portée à la connaissance du Président de Jury et, le cas échéant, la section disciplinaire est saisie.

TITRE V : Délivrance des Diplômes

Article 13 – Composition des jurys et/ou des commissions de compensation

Le président ou la présidente de l'Université désigne par un arrêté le président ou la présidente et les membres des jurys de diplôme après avis du responsable du département de formation de master concerné.

Le jury se réunit à chaque session d'examen (initiale et rattrapage) et délibère à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les étudiantes et les étudiants.

Le jury délibère souverainement. Après délibération, le jury dresse le procès-verbal et proclame les résultats. Aucune note ne peut être modifiée après délibération, sauf erreur matérielle.

Article 14 – Communication des résultats

Après la tenue des jurys, toute communication des résultats est organisée par le service de scolarité. A l'issue de chaque semestre, les relevés de notes sont édités par le service de scolarité.

Article 15 – Validation du diplôme

Le diplôme de master de sciences, technologies, santé s'obtient en validant chacun des quatre semestres de ce parcours de formation, après application éventuelle des règles de compensation.

Le jury de diplôme de master se réunit en fin de master et décerne la mention disciplinaire et le parcours type du diplôme de master sciences, technologies, santé en vérifiant que l'ensemble du parcours satisfait les exigences définies dans le document d'accréditation.

Des mentions, « passable », « assez bien », « bien », « très bien », sont attribuées, par le jury de diplôme sur la base de la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

TITRE VI : Modalités de contrôle des connaissances spécifiques et enseignements

MENTION SANTE

MASTER Circulation Extra-Corporelle et Assistance Circulatoire (CECAC)

Master 1 (tronc commun) – Mention Santé

Master 2 Maladies chroniques et Handicap (MCH)

Master 2 Recherche clinique et pharmacovigilance et Affaires Médicales (RCPAM)

Master 2 Expertise en gériatrie (EG)

Master 2 Risques sanitaires, radionucléaires, biologique, chimiques, et explosifs (NRBC-E)

Master 2 Surgical Knowledge and Innovation in Lifelong Learning and Science (SKILLS)

Master 2 – Biologie Physiologie Pharmacologie de la Respiration et du Sommeil (B2PRS)

MASTER Circulation Extra-Corporelle et Assistance Circulatoire (CECAC)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT			
Assiduité et absence			
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée			
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels		OUI	
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?		En M1 et M2 CEC la présence aux TD et séminaires est obligatoire	
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{re} session	0	
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{ère} session	Non calcul	
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{de} session	DEFAILLANT	
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{de} session	Non calcul	
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION			
Compensation			
Y a-t-il compensation entre les semestres ?		NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?		OUI	
Si non, y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?		NON	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez			
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)		OUI	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		10/20	
Jury et résultats			
Jury et résultats			
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)		OUI	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?		Année	
Année 2025-2026			
M1 Circulation Extra-Corporelle et Assistance Circulatoire			
Semestre 1	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Sciences fondamentales	12	Examen terminal
UE	Sciences Chirurgicales	6	Examen terminal
UE	Physiologie respiratoire et hémodynamique	6	Examen terminal
UE	Stage	6	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S1		30	
Semestre 2	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Techniques et conduite de Circulation Extracorporelle	12	Examen terminal
UE	Techniques d'Assistance Circulatoire	12	Examen terminal
UE	Anglais	3	Examen terminal
UE	Santé Publique	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S2		30	
TOTAL ECTS S1 + S2		60	
M2 Circulation Extra-Corporelle et Assistance Circulatoire			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Physiopathologie et conséquences de la CEC	6	Examen terminal
UE	Ingénierie	6	Examen terminal
UE	Recherche	6	Examen terminal
UE	Conduites avancées de CEC	6	Examen terminal
UE	Conduite avancée d'Assistance Circulatoire	6	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Stage de CEC	18	Examen terminal
UE	Travail final (mémoire + soutenance)	12	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

Master 1 (tronc commun) – Mention Santé

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT			
Assiduité et absence			
Avez-vous défini au sein de votre parcours les notions d'absence justifiée et injustifiée ?		NON	
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels		OUI	
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?		Pour l'UE Insertion Professionnelle, si absence (Justifiée ou non) à 2 ateliers note UE 0	
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{re} session	0	
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{ère} session	Non calcul	
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{de} session	DEFAILLANT	
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{de} session	Non calcul	
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION			
Compensation			
Y a-t-il compensation entre les semestres ?		NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?		OUI	
Si non, y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?		OUI	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez			
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)		OUI	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		8/20	
Jury et résultats			
Jury et résultats			
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)		NON	
Année 2025-2026			
Semestre 1	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs obligatoires			
UE	Insertion Professionnelle	3	Examen terminal
UE	Communication en 3R	3	Examen terminal
UE	Anglais 3R	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Biologie de l'enfant à la personne âgée	3	Examen terminal
UE	Physiologie-Physiopathologie	6	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu 60% ET + 40% CC
UE	Biostatistiques	6	Examen terminal
UE	Droit et bioéthique en recherche clinique	3	Examen terminal
UE	Recherche documentaire et bibliographie	3	Examen terminal
TOTAL ECTS Semestre 1		30	
Semestre 2	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Ethologie Animale et Humaine	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Stage	6	Examen terminal
UE	Observer et comprendre le travail	3	Examen terminal
UE	Cognition et pathologies	6	Examen terminal
UE	Initiation à la recherche en sciences de gestion	3	Examen terminal
UE	Initiation à la recherche en santé	3	Contrôle continu
UE	Education-Formation	3	Examen terminal
UE	Neurosensorielle	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S2		30	
TOTAL ECTS S1 + S2		60	

Master 2 Maladies chroniques et Handicap (MCH)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT		
Assiduité et absence		
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée		
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels	NON	
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?		
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{re} session	0
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{ère} session	Non calcul
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{de} session	DEFAILLANT
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{de} session	Non calcul
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION		
Compensation		
Y a-t-il compensation entre les semestres ?	NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?	OUI	
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?	OUI	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez		
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)	OUI	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil	8/20	
Jury et résultats		
Jury et résultats		
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)	OUI	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?	Année	

Année 2025-2026			
M2 Thématique Recherche en réadaptation (RR)			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Méthodologie aspects théoriques : approche des théories	6	Examen terminal
UE	Méthodologie aspects pratiques : projet de stage	3	Examen terminal
UE	Maladies chroniques et théories du handicap	3	Examen terminal
UE	Motricité	6	Examen terminal
UE	Cognition	3	Examen terminal
UE	Plasticité	3	Examen terminal
TOTAL ECTS Ues obligatoires S3		24	
UEs obligatoire à choix (2 à choisir parmi 5 proposées)			
UE	Techniques d'animation et d'évaluation de séquences pédagogiques	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Coordination et maladies cardio métaboliques	3	Examen Terminal
UE	Coordination et maladies neurologiques	3	Examen Terminal
UE	Prise en charge rééducative de l'enfant	3	Examen Terminal
UE	Physio-Physiopathologie respiratoire (mutualisation avec B2PRS)	3	Examen terminal
TOTAL ECTS UEs choisies		6	
TOTAL ECTS S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Mémoire (convention de stage signée obligatoire)	14	Examen Terminal
UE	Soutenance du mémoire	14	Examen Terminal
UE	Intégrité scientifique	2	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

M2 Thématique Coordination du Parcours de Soins (CPS)			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Méthodologie aspects théoriques : approche des théories	6	Examen terminal
UE	Méthodologie aspects pratiques : projet de stage	3	Examen terminal
UE	Maladies chroniques et théories du handicap	3	Examen terminal
UE	Parcours de soins	6	Examen terminal
UE	Coordination aspects théoriques et pratiques	6	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
TOTAL ECTS Ues obligatoires S3		24	
UEs obligatoire à choix (2 à choisir parmi 4 proposées)			
UE	Techniques d'animation et d'évaluation de séquences pédagogiques	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Coordination et maladies cardio métaboliques	3	Examen Terminal
UE	Coordination et maladies neurologiques	3	Examen Terminal
UE	Prise en charge rééducative de l'enfant	3	Examen Terminal
TOTAL ECTS UEs choisies		6	
TOTAL ECTS S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Mémoire (convention de stage signée obligatoire)	14	Examen Terminal
UE	Soutenance du mémoire	14	Examen Terminal
UE	Intégrité scientifique	2	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	
M2 Thématique Education thérapeutique (ETP)			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Méthodologie aspects théoriques : approche des théories	6	Examen terminal
UE	Maladies chroniques et théories du handicap	3	Examen terminal
UE	Conception et évaluation d'un programme d'ETP	6	Examen terminal
UE	Coordination de programmes d'ETP	5	Examen terminal
UE	Analyse de l'activité	4	Examen terminal
UE	Techniques d'animation et d'évaluation de séquences pédagogiques	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Analyse du travail en Santé (didactique professionnelle)	3	Examen Terminal
TOTAL ECTS S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Mémoire (convention de stage signée obligatoire)	14	Examen Terminal
UE	Soutenance du mémoire	14	Examen Terminal
UE	Intégrité scientifique	2	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

Master 2 Recherche clinique et pharmacovigilance et Affaires Médicales (RCPAM)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT		
Assiduité et absence		
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée ?		NON
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels		OUI
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?		
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1e session	0
	Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	0
	Absence injustifiée (ABI) en 2nde session	DEFAILLANT
	Absence justifiée (ABJ) en 2nde session	DEFAILLANT
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION		
Compensation		
Y a-t-il compensation entre les semestres ?		NON
Chacun des semestres doit-il être validé ?		OUI
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?		OUI
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez		VAE : Après une validation partielle, le principe de compensation s'applique uniquement pour les candidats qui se sont vus prescrire la totalité des UEs du semestre 3 du Master 2 santé parcours Recherche Clinique, Pharmacovigilance et Affaires Médicales (RCPAM)
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)		OUI
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		7/20
Jury et résultats		
Jury et résultats		
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)		OUI
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?		Année

Année 2025-2026			
M2 Thématique Recherche (standard)			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Bases méthodologiques des essais cliniques et législation	6	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Evaluations en condition d'utilisation usuelle : produits de santé, prise en charge thérapeutique, maladies chroniques	3	Examen Terminal
UE	Evaluations de la prise en charge thérapeutique en soins courant	6	Examen Terminal
UE	Communication scientifique	3	Contrôle continu
	Méthodes en épidémiologie + utilisation du logiciel R (mutualisée avec master épidémio)	6	Contrôle continu
Obligatoires pour les cardiologues et optionnelles pour les autres étudiants			
UE	Organisation et innovations en recherche clinique en cardiologie	9	Contrôle continu
ou			
UE	Recherche clinique et cardiologie	6	Contrôle continu
Obligatoires pour les étudiants du module "ReClip"			
UE	Recherche clinique en uro-gynécologie (ReClip)	3	Contrôle continu
ou			
UE	Recherche clinique et contrôle neurologique pelvi-périnéal (Reclip)	6	Contrôle continu
Optionnelles (une ou plusieurs au choix pour totaliser 30 ECTS)			
UE	Structure et organisation de la recherche biomédicale publique et privée	3	Examen Terminal
UE	Logistique et suivi des essais	3	Contrôle continu
UE	Gestion des échantillons biologiques en recherche clinique	3	Examen Terminal
UE	Valorisation de la recherche, de l'innovation au marché	3	Contrôle continu
UE	Médecine personnalisée et pharmacogénomique	6	Contrôle continu
UE	Pharmacogénétique et médecine de précision	3	Contrôle continu
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Mémoire	30	Examen Terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

M2 Thématique Professionnelle (CFA LEEM apprentissage)

Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Bases méthodologiques des essais cliniques et législation	6	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE	Structure et organisation de la recherche biomédicale publique et privée	3	Examen Terminal
UE	Logistique et suivi des essais	3	Contrôle continu
UE	Introduction à la médecine et aux pathologies	3	Examen Terminal
UE	Gestion des échantillons biologiques en recherche clinique	3	Examen Terminal
UE	Pharmacovigilance, vigilance et gestion du risque dans les essais	6	Examen Terminal
UE	Bases générales de la communication orale et écrite dans les essais	3	Contrôle continu
Total UEs obligatoires		27	
UE Optionnelles (une au choix parmi les 4 proposées)			
UE	Valorisation de la recherche, de l'innovation au marché	3	Contrôle continu
UE	Pharmacogénétique et médecine de précision	3	Contrôle continu
UE	Pharmacovigilance avancée (obligatoire pour les étudiants en apprentissage en PV)	3	Contrôle continu
UE	Evaluations en condition d'utilisation usuelle : produits de santé, prise en charge thérapeutique, maladies chroniques (obligatoire pour les étudiants en apprentissage en affaires médicales)	3	Examen Terminal
Total ECTS Ues optionnelles		3	
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Projet tutoré (mémoire)	30	Examen Terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

Master 2 Expertise en gérontologie (EG)

ORGANISATION DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES			
Contrôle Continu Intégral (CCI)			
Avez-vous défini au sein de votre parcours des modalités spécifiques du contrôle continu ?	NON		
Si oui, précisez lesquelles			
Contrôle Terminal (CT)			
Avez-vous défini au sein de votre parcours des modalités spécifiques de contrôle terminal ?	NON		
Si oui, précisez lesquelles			
Contrôle Continu et Examen Terminal combinés (CET)			
Avez-vous défini au sein de votre parcours des modalités spécifiques de contrôle terminal ?	NON		
Si oui, précisez lesquelles			
Seconde session			
Avez-vous défini une seconde session unique (S3 + S4) ? (O/N)	NON		
Si oui, précisez les modalités et la période			
ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT			
Assiduité et absence			
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée	NON		
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels	NON		
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?			
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION			
Compensation			
Y a-t-il compensation entre les semestres ?	NON		
Chacun des semestres doit-il être validé ?	OUI		
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?	OUI		
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez			
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)	OUI		
En cas de note seuil, indiquez la note seuil	8/20		
Jury et résultats			
Jury et résultats			
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)	OUI		
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?	Année		
Année 2025-2026			
M2 thématique Formation Recherche			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1/SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Formation des formateurs en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Psychologie et communication dans le grand âge (SU)	3	Examen terminal
UE	Evaluation Gérontologique Multidimensionnelle (SU)	3	Examen terminal
UE	Approche clinique des syndromes gériatriques et de la fragilité (SU)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Examen terminal
UE	Approche du vieillissement par les sciences humaines et sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Santé, publique, maladies chroniques et vieillissement (UM1)	3	Examen terminal
Total UEs		27	
UEs optionnelles (1 à choisir parmi 11 proposées)			
UE	Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)	3	Examen terminal
UE	Aménagement du domicile, de l'espace urbain et des EHPAD (UM1)	3	Examen terminal
UE	Retentissement fonctionnel des maladies- handicap et syndromes gériatriques (UM1)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)	3	Examen terminal
UE	Education thérapeutique en gériatrie (SU)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Examen terminal
UE	Gestion des coûts d'intervention en établissement médico-sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Nutrition de la personne âgées - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (SU)	3	Examen terminal
UE	Sciences Infirmières appliquées à la gérontologie	3	Examen terminal
UE	E-santé en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Optimiser l'utilisation des médicaments chez les personnes âgées	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Stage - Mémoire	30	Examen Terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

M2 Thématique Habitat et aménagement de l'espace pour les personnes âgées			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1/SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Psychologie et communication dans le grand âge (SU)	3	Examen terminal
UE	Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)	3	Examen terminal
UE	Aménagement du domicile, de l'espace urbain et des EHPAD (UM1)	3	Examen terminal
UE	Retentissement fonctionnel des maladies- handicap et syndromes gériatriques (UM1)	3	Examen terminal
UE	Gestion des coûts d'intervention en établissement médico-sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Approche clinique des syndromes gériatriques et de la fragilité (SU)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Examen terminal
Total UEs		27	
UEs optionnelles (1 à choisir parmi 11 proposées)			
UE	Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)	3	Examen terminal
UE	Nutrition de la personne âgées - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Formation des formateurs en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Evaluation Gérontologique Multidimensionnelle (SU)	3	Examen terminal
UE	Approche du vieillissement par les sciences humaines et sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Santé, publique, maladies chroniques et vieillissement (UM1)	3	Examen terminal
UE	Education thérapeutique en gériatrie (SU)	3	Examen terminal
UE	Sciences Infirmières appliquées à la gérontologie	3	Examen terminal
UE	Optimiser l'utilisation des médicaments chez les personnes âgées	3	Examen terminal
UE	E-santé en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Stage - Mémoire	30	Examen Terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	
M2 Thématique Encadrement de structures médico-sociales			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Anglais contextualisé à la gérontologie (UM1/SU)	3	Examen terminal
UE	Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Retentissement fonctionnel des maladies- handicap et syndromes gériatriques (UM1)	3	Examen terminal
UE	Psychologie et communication dans le grand âge (SU)	3	Examen terminal
UE	Nutrition de la personne âgées - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (SU)	3	Examen terminal
UE	Aménagement du domicile, de l'espace urbain et des EHPAD (UM1)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)	3	Examen terminal
UE	Gestion des coûts d'intervention en établissement médico-sociales (UM1)	3	Examen terminal
Total UEs		27	
UEs optionnelles (1 à choisir parmi 11 proposées)			
UE	E-santé en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Santé, publique, maladies chroniques et vieillissement (UM1)	3	Examen terminal
UE	Formation des formateurs en gérontologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Education thérapeutique en gériatrie (SU)	3	Examen terminal
UE	Evaluation Gérontologique Multidimensionnelle (SU)	3	Examen terminal
UE	Approche du vieillissement par les sciences humaines et sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gérontologie (UM1)	3	Examen terminal
UE	Sciences Infirmières appliquées à la gérontologie	3	Examen terminal
	Optimiser l'utilisation des médicaments chez les personnes âgées	3	Examen terminal
	Approche clinique des syndromes gériatriques et de la fragilité	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Stage - Mémoire	30	Examen Terminal
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

M2 Thématique Médecine gériatrique			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Anglais contextualisé à la gériatologie (UM1/SU)	3	Examen terminal
UE	Organisation du système sanitaire et social et prise en charge des patients âgés (UM1)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de la recherche appliquée à la gériatologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Retentissement fonctionnel des maladies- handicap et syndromes gériatriques (UM1)	3	Examen terminal
UE	Psychologie et communication dans le grand âge (SU)	3	Examen terminal
UE	Santé, publique, maladies chroniques et vieillissement (UM1)	3	Examen terminal
UE	Nutrition de la personne âgées - Hygiène et prévention des maladies infectieuses (SU)	3	Examen terminal
UE	Optimiser l'utilisation des médicaments chez les personnes âgées	3	Examen terminal
UE	Approche clinique des syndromes gériatriques et de la fragilité	3	Examen terminal
Total UEs		27	
UEs optionnelles (1 à choisir parmi 10 proposées)			
UE	E-santé en gériatologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Aménagement du domicile, de l'espace urbain et des EHPAD (UM1)	3	Examen terminal
UE	Formation des formateurs en gériatologie (SU)	3	Examen terminal
UE	Méthodologie de projet, d'évaluation et de formation (UM1)	3	Examen terminal
UE	Education thérapeutique en gériatrie (SU)	3	Examen terminal
UE	Evaluation Gériatologique Multidimensionnelle (SU)	3	Examen terminal
UE	Approche du vieillissement par les sciences humaines et sociales (UM1)	3	Examen terminal
UE	Politiques en faveur des personnes âgées- les métiers de la gériatologie (UM1)	3	Examen terminal
UE	Gestion des coûts d'intervention en établissement médico-sociales (UM1)	3	Examen terminal
	Sciences Infirmières appliquées à la gériatologie	3	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Stage - Mémoire	30	Examen Terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

Master 2 Risques sanitaires, radionucléaires, biologique, chimiques, et explosifs (NRBC-E)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT			
Assiduité et absence			
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée ?	OUI		
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels	OUI		
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?	Ensemble des enseignements à l'exception de la semaine de rentrée universitaire. Signature d'un présentiel à chaque journée d'enseignement. Nécessité d'assister à au moins 80% de l'unité d'enseignement		
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{ère} session	0	
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{ère} session	Non calcul	
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{ème} session	DEFAILLANT	
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{ème} session	Non calcul	
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION			
Compensation			
Y a-t-il compensation entre les semestres ?		NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?		OUI	
Y a-t-il compensation entre UE d'un même semestre ?		NON	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez		NON	
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)		NON	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		/	
Jury et résultats			
Jury et résultats			
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)		OUI	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?		ANNEE	

Année 2025-2026			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Gestion du risque radio-nucléaire (NR)	6	Combiné : Examen Terminal coefficient 2 et Contrôle continu coefficient 1
UE	Gestion du risque biologique (B)	6	Combiné : Examen Terminal coefficient 2 et Contrôle continu coefficient 1
UE	Gestion du risque chimique et explosif (C-E)	6	Combiné : Examen Terminal coefficient 2 et Contrôle continu coefficient 1
UE	Anglais *	3	Combiné : Examen Terminal coefficient 2 et Contrôle continu coefficient 1
Total UEs obligatoires		21	
UEs optionnelles (3 à choisir parmi 7 proposées)			
UE	Communication de crise et impact psychologique lors des accidents NRBC	3	Contrôle continu
UE	Biosécurité	3	Contrôle continu
UE	Anticipation détection gestion des épidémies/crise sanitaire	3	Contrôle continu
UE	Enjeux géopolitiques et géostratégiques	3	Contrôle continu
UE	Techniques et méthodes du futur en détection, diagnostic, traitement et décontamination.	3	Contrôle continu
UE	Défense sanitaire	3	Contrôle continu
UE	Analyse chimique : détection et identification d'agents chimiques	3	Contrôle continu
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Stage de recherche	30	Examen Terminal (Mémoire et soutenance)
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	
* Pour l'UE Anglais : épreuve initiale de compétences orales et écrites (coefficient 1) déterminant la nécessité d'un accompagnement e-learning pendant l'année ; avant l'examen final, les candidats passent le test du e-learning en ligne (coefficient 1 ; note de 20/20 pour ceux dont le niveau ne requiert pas de e-learning). L'examen terminal est un oral de coefficient 2 (présentation en anglais du sujet de master suivie de questions).			

Master 2 Surgical Knowledge and Innovation in Lifelong Learning and Science (SKILLS)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT		
Assiduité et absence		
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée	NON	
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels	OUI	
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?	Présence au Tronc Commun (UE)	
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{re} session	0
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{ère} session	Non calcul
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{de} session	DEFAILLANT
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{de} session	Non calcul
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION		
Compensation		
Y a-t-il compensation entre les semestres ?	NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?	OUI	
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?	OUI	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez	NON	
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)	NON	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		
Jury et résultats		
Jury et résultats		
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)	OUI	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?	DIPLOME	

Année 2025-2026			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 1	Méthodologie en recherche-rédaction médicale-Ethique – Tronc commun	5	Contrôle Continu
UE 6	Présentation des travaux à mi-parcours	15	Examen terminal
Total UEs obligatoires		20	
UEs optionnelles (2 à choisir parmi 3 proposées)			
UE 3	Oncologie	5	Contrôle continu
UE 4	Bone & Brain	5	Contrôle continu
UE 5	Transplantation	5	Contrôle continu
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 2	Nouvelles technologies interventionnelles – Tronc com	5	Examen terminal
UE 7	Mémoire de recherche et présentation des travaux	25	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

Master 2 – Biologie Physiologie Pharmacologie de la Respiration et du Sommeil (B2PRS)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT			
Assiduité et absence			
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et		NON	
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels		NON	
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?			
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{re} session	0	
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{ère} session	Non calcul	
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{de} session	DEFAILLANT	
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{de} session	Non calcul	
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION			
Compensation			
Y a-t-il compensation entre les semestres ?		NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?		OUI	
Si non, y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?		NON	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez			
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)		OUI	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		10/20	
Jury et résultats			
Jury et résultats			
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)		NON	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?		année	
Année 2025-2026			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs obligatoires			
UE 1	Présentation du projet de recherche en anglais	3	Examen terminal
UE 2	Présentation projet recherche	9	Examen terminal
Total ECTS UEs obligatoires S3		12	
6 UEs optionnelles à choisir parmi 7 proposées			
UE 3	Immunopathologie, fibrogenèse et remodelage respiratoires	3	Examen terminal
UE 4	Physiologie et modélisation respiratoires	3	Examen terminal
UE 5	Pharmacologie respiratoire	3	Examen terminal
UE 6	Biologie du développement et de la transformation épithéliale respiratoire	3	Examen terminal
UE 7	Biologie des épithéliums respiratoires	3	Examen terminal
UE 8	Neurophysiologie de la respiration et du sommeil	3	Examen terminal
UE 9	Circulation pulmonaire	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles S3		18	
TOTAL ECTS Semestre 3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE10	Mémoire de recherche	15	Examen terminal
UE 11	Soutenance du mémoire	15	Examen terminal
TOTAL ECTS Semestre 4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

MENTION SANTE PUBLIQUE

Master 1 – mention Santé publique

Master 2- Epidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie (ECLIFE)

Master 2- Epidémiologie et population et prévention (EPIPOP)

Master 2 - Informatique biomédicale (Infomed)

Master 2- Statistique, modélisation et science des données en santé (SMSDS)

Master 2- Santé Globale et Enjeux Médicaux Emergents (GEME)

Master 1 – mention Santé publique

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT	
Assiduité et absence	
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée	OUI
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels	OUI
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?	
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{re} session
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{re} session
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{de} session
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{de} session
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION	
Compensation	
Y a-t-il compensation entre les semestres ?	NON
Chacun des semestres doit-il être validé ?	OUI
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?	OUI
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez	
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)	OUI
En cas de note seuil, indiquez la note seuil	8/20
Jury et résultats	
Jury et résultats	
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)	NON
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?	

Année 2025-2026			
Semestre 1	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 1	Méthodologie statistique (METHO)	9	Examen terminal
UE 2	Problématiques de santé publique	6	Contrôle continu
UE 3	Introduction à la recherche qualitative	6	Examen terminal
UE 4	Recherche documentaire et bibliographie	3	Examen terminal
UE 5	Anglais	3	Combiné : Examen Terminal et Contrôle continu
UE 6	Orientation et Insertion professionnelle	3	Contrôle continu
Total UEs obligatoires		30	
Semestre 2	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 7	Épidémiologie, principes et méthodes quantitatives (EPIQ)	6	Examen terminal
UE 8	Statistique en recherche clinique, méthodes et Pratique (STARC)	6	Examen terminal
UE 9	Introduction à la science des données (DATA)	6	Examen terminal
UE 10	Introduction au logiciel R	3	Examen terminal
UE 11	Stage	9	Examen terminal
Total UEs obligatoires		30	
TOTAL ECTS S1+S2		60	

Master 2- Epidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie (ECLIFE)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT			
Assiduité et absence			
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée		OUI	
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels		OUI	
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?		présence obligatoire sauf absence justifiée	
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1e session	0	
	Absence justifiée (ABJ) en 1ère session	Non calcul	
	Absence injustifiée (ABI) en 2nde session	DEFAILLANT	
	Absence justifiée (ABJ) en 2nde session	Non calcul	
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION			
Compensation			
Y a-t-il compensation entre les semestres ?		NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?		OUI	
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?		OUI	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez			
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)		OUI	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		7/20 pour les Ues obligatoires	
Jury et résultats			
Jury et résultats			
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)		OUI	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?		ANNEE	

Année 2025-2026			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Méthodes en épidémiologie - module de base : Principes, méthodes	6	Examen terminal
UE	Introduction à R pour l'analyse de données et rappels statistiques	3	Examen terminal
UE	Plans expérimentaux complexes	3	Examen terminal
UE	Méthodes en pharmaco-épidémiologie, pharmacovigilance / évaluation du médicament	3	Examen terminal
UE	Recherche clinique et en pharmaco-épidémiologie en pratique	3	Examen terminal
UE	Méthodes avancées d'analyse en pharmaco-épidémiologie	3	Examen terminal
UE	Revue systématiques et méta-analyses	3	Examen terminal
Total UEs obligatoires		24	
UEs optionnelles (2 à choisir parmi 4 proposées)			
UE	Spécificités en épidémiologie clinique et pharmaco-épidémiologie	3	Examen terminal
UE	Bases de données médico-administratives : aspects épidémiologiques	3	Examen terminal
UE	Multinational pharmacoepidemiologic studies: an overview of EU administrative health databases	3	Examen terminal
UE	Méthodes en évaluation des tests diagnostiques, identification de biomarqueurs et dépistage	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles		6	
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Stage de recherche	30	Examen Terminal
Total UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3+S4		60	

Master 2- Epidémiologie et population et prévention (EPIPOP)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT			
Assiduité et absence			
Avez-vous défini au sein de votre parcours les notions d'absence justifiée et injustifiée ?		NON	
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels		NON	
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?			
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{re} session	0	
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{ère} session	Non calcul	
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{de} session	DEFAILLANT	
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{de} session	Non calcul	
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION			
Compensation			
Y a-t-il compensation entre les semestres ?		NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?		OUI	
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?		OUI	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez		NON	
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)		OUI	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		6/20	
Jury et résultats			
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)		OUI	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?		ANNEE	
Année 2025-2026			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Méthodes en épidémiologie - module de base : Principes, méthodes et analyse de données	6	Examen terminal
UE	Introduction à R pour l'analyse de données et rappels	3	Examen terminal
UE	Surveillance épidémiologique et veille sanitaire - module de base : principes, méthodes, organisation et	3	Examen terminal
UE	Santé internationale, santé globale - module de base : principes, méthodes et champs d'application	3	Examen terminal
Total UEs obligatoires		15	
UEs optionnelles (5 à choisir parmi 7 proposées)			
UE	Méthodes avancées d'analyse en épidémiologie - Modèles mixtes- module d'approfondissement	3	Examen terminal
UE	Surveillance épidémiologique et veille sanitaire - Méthodes et analyse de données- module	3	Examen terminal
UE	Santé internationale, santé globale – module	3	Examen terminal
UE	Epidémiologie environnementale	3	Examen terminal
UE	Épidémiologie génétique	3	Examen terminal
UE	Épidémiologie et inégalités sociales de santé	3	Examen terminal
UE	Méthodes en évaluation des tests diagnostiques, identification de biomarqueurs et dépistage	3	Examen terminal
Total ECTS UEs optionnelles		15	
Total ECTS UEs obligatoires + optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Stage de recherche	30	Examen Terminal
Total UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3+S4		60	

Master 2 - Informatique biomédicale (Infomed)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT			
Assiduité et absence			
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée			
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels			
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?			
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{ère} session	0	
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{ère} session	Non calcul	
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{ème} session	DEFAILLANT	
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{ème} session	Non calcul	
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION			
Compensation			
Y a-t-il compensation entre les semestres ?		NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?		OUI	
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?		OUI	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez			
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)		OUI	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil		une note à une UE ≤ 7 ne peut être compensée au S3	
Jury et résultats			
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)		OUI	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?		ANNEE	
Année 2025-2026			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE optionnelle			
UE0	Mise à niveau en informatique	0	
UEs Obligatoires			
UE1	Système d'information en santé, terminologie et interopérabilité	6	Examen terminal
UE2	Systèmes d'Aide à la Décision et Ingénierie des Connaissances	6	Examen terminal
UE3	Entrepôts et bases de données médico-administratives	6	Examen terminal
UE5	Conception et évaluation de projet en santé numérique	6	Examen terminal
Total UEs obligatoires		24	
1 UE à choisir parmi 2 proposées			
UE4a	Intelligence artificielle appliquée à la santé (fondamentaux)	6	Examen terminal
UE4b	Intelligence artificielle appliquée à la santé (application au traitement automatique des langues)	6	Examen terminal
Total UEs S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE	Stage de recherche	30	Examen terminal
Examen final	Examen écrit (QCM, questions courtes rédactionnelles)	0	Examen terminal
TOTAL ECTS S3+S4		60	

Master 2- Statistique, modélisation et science des données en santé (SMSDS)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT		
Assiduité et absence		
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée ?		
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels		
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?		
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{re} session	0
	Absence justifiée (ABI) en 1 ^{ère} session	Non calcul
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{de} session	DEFAILLANT
	Absence justifiée (ABI) en 2 ^{de} session	Non calcul
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION		
Compensation		
Y a-t-il compensation entre les semestres ?	NON	
Chacun des semestres doit-il être validé ?	OUI	
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?	OUI	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez	Une compensation est possible entre les UE du bloc « socle » d'une part, et du bloc « optionnel » d'autre part, en dehors des notes inférieures à la note seuil. La validation du semestre 3 nécessite donc, en première ou deuxième session, que les notes de toutes les UE soient au supérieure ou égale à 8/20, que la moyenne pondérée du bloc socle soit supérieure ou égale à 10/20 et que la moyenne pondérée du bloc optionnel soit supérieure ou égale à 10/20. La moyenne pondérée de chaque bloc se calcule en appliquant aux notes un coefficient égal au nombre d'ECTS correspondant. La validation du Master nécessite la validation du semestre 3 d'une part et la validation du semestre 4 (note supérieure ou égale à 10/20) d'autre part, sans compensation possible entre les semestres.	
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)	OUI	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil	8/20	
Jury et résultats		
Jury et résultats		
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)	OUI	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?	ANNEE	

Année 2025-2026			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE socle	Modèles linéaires généralisés	2	Examen terminal
UE socle	Modèles de survie	2	Examen terminal
UE socle	Statistique pour les essais cliniques	2	Examen terminal
UE socle	Inférence causale	2	Examen terminal
UE socle	Apprentissage et classification	2	Examen terminal
UE socle	Modèles dynamiques	2	Examen terminal
UE socle	Méthodes bayésiennes	2	Examen terminal
UE socle	Données manquantes	2	Examen terminal
UE socle	Algorithmique et méthodes computationnelles	2	Examen terminal
UE socle	Construction et validation de modèles	3	Examen terminal
Total UEs obligatoires		21	
UEs optionnelles (3 à choisir parmi 6 proposées)			
UE	Modèles de survie - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Inférence causale - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Apprentissage et classification - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Méthodes bayésiennes - UE avancée	3	Examen terminal
UE	Modèles d'équations structurelles	3	Examen terminal
UE	Modélisation des maladies transmissibles	3	Examen terminal
Total UEs optionnelles		9	
Total Ues obligatoires et optionnelles S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UE obligatoire			
UE	Stage de recherche	30	Examen terminal
Total ECTS UE obligatoire S4		30	
TOTAL ECTS S3 + S4		60	

Master 2- Santé Globale et Enjeux Médicaux Emergents (GEME)

ASSIDUITE, ABSENCE, AMENAGEMENT		
Assiduité et absence		
Avez-vous défini au sein de votre composante les notions d'absence justifiée et injustifiée	OUI	
Y a-t-il des enseignements soumis à une présence obligatoire ? Si oui lesquels	OUI	
Si oui, quelles en sont les conditions d'assiduité ?		
En cas d'absence des étudiants, précisez la note de substitution	Absence injustifiée (ABI) en 1 ^{re} session	0
	Absence justifiée (ABJ) en 1 ^{ère} session	Non calcul
	Absence injustifiée (ABI) en 2 ^{de} session	0
	Absence justifiée (ABJ) en 2 ^{de} session	Non calcul
OBTENTION DES CREDITS ET CAPITALISATION		
Compensation		
Y a-t-il compensation entre les semestres ?	OUI	
Chacun des semestres doit-il être validé ?	NON	
Y a-t-il compensation entre UEs d'un même semestre ?	OUI	
Y a-t-il d'autres règles spécifiques de compensation ? Si oui, précisez		
Existe-t-il une note seuil ? (O/N)	OUI	
En cas de note seuil, indiquez la note seuil	10/20	
Jury et résultats		
Jury et résultats		
Des mentions sont-elles attribuées ? (O/N)	OUI	
Si oui à quel niveau (semestre, année, diplôme) ?	ANNEE	

Année 2025-2026			
Semestre 3	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 1	Introduction à la santé globale, maladie infectieuses	6	contrôle continu
UE 2	Politiques internationales santé	3	contrôle continu
UE 3	Géographie santé	3	contrôle continu
UE 4	L'enjeu mondial de l'antibiorésistance	3	contrôle continu
UE 5	Climat et santé	3	contrôle continu
UE 6	Bases en épidémiologie	9	contrôle continu
UE 7	Préparation et réponse aux maladies infectieuses émergentes	3	contrôle continu
Total UEs obligatoires S3		30	
Semestre 4	Libellé long	ECTS	Nature du contrôle
UEs Obligatoires			
UE 8	Stage dans une équipe de santé global	30	Examen terminal (mémoire + soutenance)
Total UEs obligatoires S4		30	
TOTAL ECTS S3+S4		60	